

Doublement de la prime communale pour l'adaptation de logement de personnes en situation d'handicap.



La prime pour l'adaptation du logement occupé par une personne en situation de handicap a été doublée à hauteur de 2000 euros. Cette prime a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap permanent dans leur logement, et de contribuer ainsi au maintien de leur autonomie.

Pour plus d'informations concernant la prime veuillez consulter notre page dédiée à la [prime adaptation au logement](#).